



Compte rendu du conseil municipal du 17 février 2026 à 20h

Présents : Mme Sylvie Boust, Maire, M. Nicolas Nédélec, 1^{er} Adjoint, M. Lionel Henrio, 2^{ème} Adjoint, M. Jean-Claude Guéret, M. Joseph Le Louarn, Mme Rolande Carlin M. Pierre Berghof, M. Pierre Cartailier, M. Eric Gouville, M. Thomas Sarrion.

Secrétaire de séance : M. Nicolas Nédélec

Compte-rendu du conseil municipal du 8 janvier 2026 : Adopté
Lecture du registre des délibérations du 8 janvier 2026 : Approuvé

Délibération modificative pour approbation des modifications des périmètres proposés à l'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Conseil municipal de Vaux-sur-Seulles,
Après avoir pris connaissance des propositions de nouveaux zonages définis dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon).

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix (8 POUR et 2 ABSTENTIONS) :

- D'approuver les zonages modifiés relatifs à la Commune de Vaux-sur-Seulles tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération : Ouverture anticipée de crédits

Une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif (BP) N, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent.

Cette faculté, encadrée par le code général des collectivités territoriales (CGCT), est une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire, considérant que la fongibilité des crédits d'investissement s'arrête au 31 décembre mais que des dépenses impérieuses doivent être honorées avant le vote du BP.



L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La mairie a fait l'acquisition d'une échelle d'un montant de 329€ TTC qui doit être réglée en section d'investissement en 2026.

Le Conseil municipal autorise l'ouverture anticipée de crédits, à l'UNANIMITE (10 POUR)

Travaux sur ponts communaux

La commission Travaux réunie le 14 janvier 2026 a proposé de retenir les devis de M. AMELINE pour la maçonnerie, de APTP (M. J.M. Wilfrid) pour le nettoyage des abords des ponts et de l'entreprise MARTRAGNY pour la bande de roulement.

Ces 3 devis ont été réactualisés ainsi :

- AMELINE : 62 940,77€ TTC
- APTP : 7 476,00€ TTC
- MARTRAGNY : 5 862,24€ TTC

La DDTM confirme à la mairie que le projet n'est pas éligible au programme de subvention du CEREMA qui l'a classé en niveau 3, ce qui signifie qu'il n'y a pas de défauts structurels sur le pont.

Possibilités de subvention :

- DETR classique à 30 %.
- APCR en 2027 car les crédits sont épuisés pour 2026 (au budget 2026 : APCR sur l'effacement des réseaux pour 40 000€)
- Fondation du patrimoine : Un partenariat avec la Région Normandie est en projet pour la restauration du petit patrimoine : une convention nous sera proposée avant l'été. Subventionnables : Travaux de maçonnerie et peut-être de nettoyage des abords du pont.

En matière d'autorisation d'urbanisme, une Déclaration Préalable de travaux sera à déposer car ceux-ci sont situés dans le périmètre de l'église et l'avis de l'ABF est requis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE:

- donne son accord sur les devis de ces 3 entreprises, pour un montant total de 76 279,01€ TTC
- autorise le Maire à demander des subventions :
 - à l'État (DETR, DSIL) dès à présent
 - à la Fondation du Patrimoine courant 2026



- au Département dès le début 2027.

La dépense sera à inscrire au budget 2027 car les travaux ne pourront être exécutés qu'à l'été 2027.

Extension du cimetière : clôture, plantations, barrière

Deux devis ont été reçus, conformes aux prescriptions du CAUE, par les entreprises SVB et NEOVERT.

La commission Travaux réunie le 14 janvier 2026 a retenu le devis NEOVERT sous condition de modification de la largeur de la barrière qui était à mentionnée d'une largeur de 3 mètres. Un nouveau devis a été reçu de NEOVERT avec une barrière d'une largeur de 4 mètres pour un montant de 4 921,52€ TTC.

Ces travaux ne peuvent être inclus dans les dépenses d'investissement d'aménagement du cimetière car ils ne pourront pas être subventionnés. La dépense est à inscrire en section de fonctionnement.

Une déclaration de travaux a été transmise au service instructeur le 23 janvier pour consultation de l'ABF. L'arrêté favorable doit parvenir avant la fin de la semaine.

Au sujet du frêne en place sur le terrain, qui se creuse au niveau de la couronne, une solution serait de l'alléger de la moitié de sa hauteur et élaguer les branches sur les côtés afin qu'il ait moins de prise au vent et garde une forme harmonieuse. C'est un travail qui peut se faire après la pose de la clôture et de les plantations prévues. La solution du haubanage est aussi à envisager.

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITE, donne son accord pour les travaux de clôture, plantations et pose de la barrière dès la réception de l'arrêté favorable à la Déclaration Préalable.

Vote des subventions 2026

Subventions payées en 2025 : ADMR 200, Centre François Baclesse 500, FCB 300, Un Nouveau Monde 200, Handichiens 200, MFR 100, Les Restos du Coeur 300, Association familiale ouvrière (ludothèque) 200, SNSM 200, Pompiers du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français, ONG de pompiers humanitaires qui interviennent à l'urgence internationale) 250, soit un total de 2 450€ au compte 65748 « Autres personnes de droit privé ».

Voyages scolaires 500, centre aérés 300, soit un total de 800€ au compte 65741 « Ménages ».

Des demandes de subvention ont été reçues pour la Croix Rouge Française Bessin au Virois, la Ligue contre le cancer et VSI Bessin Nord/Seulles.



Subventions votées pour 2026, par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION:

Centre François Baclesse 500, FCB 300, Un Nouveau Monde 200, Handichiens 200, MFR 100, Les Restos du Coeur 300, Association familiale ouvrière (ludothèque) 200, SNSM 200, Pompiers du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français, ONG de pompiers humanitaires qui interviennent à l'urgence internationale) 250, Ligue contre le cancer 200€, soit un total de 2 450€ au compte 65748 : « Autres personnes de droit privé ».

Voyages scolaires 500, centre aérés 300, soit un total de 800€ au compte 65741 : « Ménages ».

Points d'arrêt routier du bus scolaire année 2026-2027

Un rendez-vous a eu lieu sur sites le mardi 27 janvier, en présence de M. Silvola (NOMAD), M. Eustache (Kéolis), M. Liégeois (Bayeux Intercom) suite à la sollicitation par la commune de la mise en place de nouveaux points d'arrêt et afin d'évaluer la conformité réglementaire et le niveau de sécurité de chaque arrêt.

Constats sur site :

- L'arrêt à Vieux Pont créé, la ligne 1114 passe quotidiennement devant cet arrêt et cet arrêt est conforme. Présence d'un abri-bus.
- L'arrêt « La Fontaine » situé devant l'entrée du chemin du lavoir : supprimé et remplacé par :
- L'arrêt «La Haizerie, Voie des Alliés : l'arrêt à l'ancien abri-bus n'est pas sécurisé (dans un virage), pourrait être déplacé à 30m en descendant. Stationnement de l'autocar dans un sas/écluse qui sera sur cette portion en zone partagée, limitée à 20km/h ou en zone à 30km/h. Pas d'abri-bus en place.
- L'arrêt « Le Bourg l'Abbé » : l'autocar se stationnera dans un sas/écluse sur cette portion de voirie communale devant l'abri-bus.
- L'arrêt « rue du Camp de Vaussieux » : l'autocar se stationnera en ligne dans un sas/écluse devant l'abri-bus.
- L'arrêt « Bourg Achard » serait supprimé au profit de :
- L'arrêt « Mairie », où les élèves pourront s'abriter sous l'entrée de la mairie.

Pour la zone limitée à 20 km/h ou à 30 km/h, une délibération sera nécessaire d'où l'avis de l'ARD pour conseil. Un rendez-vous est prévu le mercredi 18 février à 9h avec M. Bracchi de l'ARD de Bayeux.



La Commune procédera à l'aménagement et à la matérialisation (signalisation verticale et horizontale) pour la rentrée de septembre 2026. Travaux en Investissement. Demande de subvention à la Région.

M. Pierre Cartailier, Conseiller municipal et habitant de la rue du Bourg Achard, demande le maintien d'un arrêt rue du Bourg Achard, argumentant de la présence d'enfants dans le secteur et de la dangerosité pour ceux-ci de se rendre au point d'arrêt de la mairie. En réunion sur place le 27 janvier, nous avons défini un emplacement possible, sans présence d'abri-bus.

Il est demandé au conseil de valider:

- les nouveaux points d'arrêt:
 - "Mairie"
 - "Vieux Pont"
 - "Voie des Alliés"
- la suppression de l'arrêt "La Fontaine"
- la modification des noms de certains points d'arrêt:
 - " Rue du Camp de Vaussieux" au lieu de "Vaussieux"
 - « Voie des Alliés » au lieu de « Haizerie »
- et de demander le maintien d'un point d'arrêt rue du Bourg Achard.

Lorsque le diagnostic sera établi après la mise en situation des autocars le 11 mars , le Conseil sera sollicité pour valider le diagnostic. La Mairie pourra alors demander un devis pour les aménagements à un prestataire spécialisé et demander les subventions à la région avec démarrage anticipé des travaux.

Voté par 9 voix POUR et 1 CONTRE

Tracteur Commune

Rappel : vol du tracteur en octobre 2025 alors qu'il était en révision chez VIVAGRI. L'expert a évalué le matériel volé à :

- 17 000€ HT pour le tracteur, à 4 500€ pour le chargeur, 2 000€ pour le godet et 1 000€ pour broyeur, + 416,67€ pour la location chez Aunay Motoculture d'un tracteur de remplacement équipé, soit un total de 24 916,66€ HT

Des devis ont été demandés chez : JAMOTTE (tracteur MAJAR et 2 modèles de KUBOTA), VIVAGRI (ISEKI)et AUNAY MOTOCULTURE(JOHN DEERE). La commission Travaux réunie le 14 janvier, a décidé de retenir le devis JAMOTTE pour un tracteur KUBOTA L1-382 HDW

- tracteur : 24 000€ HT



- roues garden : supplément de 350€ HT
- attelage ALO + chargeur ALO : 6 400€ HT+ 1 375€HT
- gyrobroyeur MAJAR : 1 708,33€ HT

Prix de vente : 33 923,33€ HT, 40 700€ TTC

Une solution de crédit-bail est proposée par le vendeur: 33 923,33€ HT en 20 loyers de 1 918,03€ avec option d'achat.

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- retient le devis de l'entreprise JAMOTTE pour le tracteur KUBOTA L1-382 HDW

La proposition de crédit-bail sera étudiée en commission finances/Travaux-projets.

Affaires diverses

Info Trésorerie : Suite à un incident technique survenu le 5 février, les applications Hélios et CDGD(édition des comptes financiers ou de de gestion) sont indisponibles. Cet incident compromet tous les flux et traitement des flux envoyés par les ordonnateurs en matière de recettes et de dépenses.

La séance est levée à 21h10.